

# **COMITE DU JURA FFPJP**

## **Réunion du 10 mai 2013 à 19h au siège social**

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Jocelyne LESCALIER, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.

MM. Jean BINDA, Michel BOURGEON, Daniel BUSSARD, Christian CANIOTTI, Paulo DE BASTOS, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Jean-Marie MARAUX, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Michel PERRUSSEL et Marc SERTILLANGE.

Excusés :

Mme Françoise GAUTHIER.

MM. Patrick CROTET, Michel DEMOUGEOT, Christian MONNOYEUR et Maurice TRIBUT.

Docteur EL OUAZZANI.

La réunion commence à 19h00 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie pour leur présence les membres du Comité Directeur à cette réunion qu'il souhaite plus courte que celle du 9 février où les dossiers qui étaient très nombreux ont quelque peu épuisés les participants. Mais, elle a permis d'engager plusieurs dossiers dont le Comité Directeur fera le point au cours de cette séance de travail.

En préambule, il demande quelques instants de recueillement pour Françoise GAUTHIER et sa famille puisque sa maman est décédée ce jeudi.

D'autre part, le Comité Départemental apporte son soutien à Maurice TRIBUT et à son épouse confrontée à une épreuve très difficile. Souhaitons-lui le meilleur.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président félicite très chaleureusement les deux équipes jurassiennes, l'ABJ Lons et la Pétanque Salinoise qui ont porté très haut les couleurs de notre département. Les Lédoniens se sont rendus à GOUESNOU dans le Finistère où leur parcours a été interrompu en 16<sup>ème</sup> par les locaux de l'étape et les Salinois se sont inclinés en quart de finale à METZ face à CHÂTEAUX.

Malgré des conditions climatiques difficiles en Bretagne d'une part et des terrains très singuliers à METZ d'autre part qui n'ont pas « aidé » nos deux formations, le Président adresse toute sa reconnaissance à ces deux clubs et à leur Président, Antoine MARTINELLO et Jean-Yves GAGLIARDI, à leurs joueurs et joueuses, parce qu'ils ont tous accompli un exploit extraordinaire pour notre département, pour leur club et pour notre Comité Départemental. « Je n'oublie pas les supporters de tout le département et les nombreux messages reçus. Nous pouvons les applaudir et leur dire toute notre fierté. »

### **1 : Compte-rendu de la réunion du 9 février 2013**

Une rectification : le délégué de la FFPJP était Claude STIRMEL et non Michel COSTE. Il est approuvé à l'unanimité.

## **2 : Point sur les championnats et concours.**

- a) Fréquentation :** A ce jour, elle connaît une légère baisse. A peine moins que l'an passé. Pour autant en pourcentage cela n'est pas très significatif.
- b) Déroulement :** Fort des expériences passées, l'organisation au niveau de la table de marque a évolué vers une plus grande efficacité :
- Gain de temps : Vérification informatique des licences avant le championnat si bien qu'il n'en reste que quelques unes à contrôler le jour même.
  - Incitation auprès des équipes à venir systématiquement annoncer le résultat de leur partie sitôt celle-ci terminée. Cela permet d'une part de contrôler le quart d'heure de répit autorisé entre deux parties, éventuellement de relancer les traînants et ainsi de maintenir le rythme de la compétition sans pour autant perturber sa tenue.
  - De l'avis général, le gain de temps permet de maintenir un public plus nombreux au moment des finales dès lors que celles-ci se déroulent en fin de journée et non plus en début de soirée. En outre, ce regain d'intérêt des spectateurs est également la résultante de la qualité du spectacle et des jeux offerts à chaque fois par les joueurs, signes d'un très bon niveau boulistique de la pétanque jurassienne.
  - Pour le tête-à-tête où il y a beaucoup d'affluence à la table de marque, l'action d'un canalisateur régulant le flux des joueurs a été fortement appréciée. Cette façon de procéder est à retenir pour la prochaine organisation.
  - Il faut noter enfin que les championnats se sont déroulés sans anicroches. Nous n'avons pas eu d'incident notable qui aurait pu nécessiter une réunion de jury et cela est plutôt positif.
  - Certains participants ont exprimé une certaine lassitude à venir systématiquement concourir au boulodrome régional et formulé le vœu que les championnats puissent se dérouler de temps en temps en d'autres lieux.
  - Enfin pour être complet, les organisateurs ont connu une panne inexplicable et concomitante sur les deux ordinateurs lors de la gestion du championnat du Jura tripléte seniors et féminin des 27 et 28 avril 2013. Bug informatique ? Tension électrique anormale ? Nul n'a d'explications rationnelles à apporter à cet incident. Pour autant, le suivi parallèle effectué sur papier a permis la poursuite de la compétition dans de bonnes conditions et garanties sportives, avec un tirage manuel.
  - Phase finale du championnat ligue doublettes seniors et féminines organisé sur le site de Champvans par son club :

- Certains dirigeants ont noté l'absence d'un carré d'honneur nettement défini pour les parties finales. Cela était d'autant plus dommageable qu'on y a vu se dérouler des parties de haute tenue.... Mais souvent perturbées par le passage intempestif sur et en bordure des jeux de certains spectateurs.
  - Courrier du Président du Club de Salins : Il déplore, compte tenu des conditions climatiques rigoureuses, qu'un local chauffé n'ait pu être mis à la disposition des enfants pour la restauration de midi. Michel BOURGEON assure qu'il a fait ouvrir la salle des fêtes située à proximité et que des groupes y sont allés manger. Il semblerait donc qu'il y ait eu simplement un problème d'information auprès de certains clubs.
- c) Arbitrage :** Quelques décisions et attitudes contestables ont été signalées. Patrick GRUNEISEN fera le point avec les intéressés.
- d) Marqueurs de score pour l'extérieur :** compte tenu d'un public nombreux, il faut envisager la réalisation de ces marqueurs : 8 marqueurs (les dirigeants doivent s'en occuper)
- e)** Le Président remercie chaleureusement le club du Carreau Champagnolais pour l'organisation du Championnat Jura tripléte Provençal les 23 et 24 mars derniers en remplacement du club de Salins, initialement prévu pour cette organisation mais appelé à poursuivre la compétition de la Coupe de France des Clubs à Metz.
- f)** Le CD39 présente ses excuses auprès du Président de la DPC pour son oubli dans le protocole de la remise des prix.

### **3 : Point sur les commissions.**

#### **Jeunes :** Michel BOURGEON

- International d'Annecy : les juniors POMMIER V, ANGONIN T et JOURNET E : finalistes du concours B.
- Effectif de participation jurassienne stable entre les championnats de ligue et du Jura (39 pour 38 équipes).
- Colloque des éducateurs : 17 mars 2013: Mrs PINSON Didier et TRIBUT Maurice y ont participé.
- Sélections jeunes annulée le 19 avril : La sélection est reportée courant septembre 2013.
- Journées par catégorie : 23 octobre pendant les vacances de la Toussaint. Seules les petites catégories seront concernées.
- Championnat des clubs : 30 octobre.
- La formation de secouriste (PSC1) s'est déroulée comme prévue le 16 mars 2013 à la caserne des pompiers de Salins les Bains. 6 personnes y ont participé.
- Sélections interrégionale de la zone 8 : Demande de Mme FERNANDEZ pour que cette sélection puisse être organisée le 13 octobre à Bans. Michel BOURGEON signale que celle-ci était prévue en Alsace. Il contactera Mme FERNANDEZ pour lui demander

de voir avec le responsable Alsacien s'il est disposé à la mettre en place, tout en lui offrant la possibilité de pouvoir l'organiser à Bans en cas de défaillance alsacienne.

### **Finances :**

#### **Comptabilité générale du CD39 :**

- **Licences :** Le CD 39 compte un total de 1 668 licenciés, soit moins 58 licenciés à ce jour par rapport à l'année 2012. Un acompte d'un montant de 9 000 € a été effectué au crédit de la fédération en règlement des licences 2013. Le Trésorier remercie les clubs qui ont bien répondu aux attentes de la trésorerie et en profite pour remercier Antoine MARTINELLO et Yvette OUTREY pour la très bonne coordination entre eux.
- **Mutations :** les mutations ont rapporté 1 500 € au comité.
- **Subvention** du Conseil Général : 7 501 € pour le fonctionnement.
- **Nos actifs** se montent à 87 553.56 € au 10 mai 2013
- Le trésorier, Jean-Marie MARAUX établit aux membres du CD39 les chèques correspondant à leur délégation sur les championnats de France.

#### **Comptabilité du boulodrome :**

- Total des charges : 15 798.47 €
  - Total des produits : 19 062.33 €
- Résultat au 10 mai 2013 : excédent de 3 263.86 €

Le Président adresse ses remerciements au pôle Trésorerie pour le travail réalisé.

**Arbitres :** Une réunion s'est déroulée le 24 février. Attribution des arbitres pour les championnats, pour la Coupe de France et le CDC-CRC (dans ce cas, oubli de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> journée).

Une prochaine réunion sera prévue en fin de saison ce qui permettra à chacun d'exprimer les difficultés rencontrées ainsi que de débattre sur des points particuliers du règlement.

Le Président approuve l'affichage du calendrier des désignations des arbitres sur les concours et championnats. Les Présidents de clubs, les organisateurs, les joueurs et le corps arbitral peuvent désormais se référer à cet affichage.

**Note à l'attention des arbitres :** Nouvelle adresse de Patrick GRUNEISEN, Président de la commission arbitrale : 2, Rue Rondeau 39140 BLETTERANS. Il est rappelé qu'un compte rendu doit être envoyé au Président des arbitres après chaque compétition, même s'il n'y a pas eu d'incident.

Christian CANIOTTI a été confronté parfois à l'attitude véhémente d'arbitres censés pourtant connaître le règlement et le faire appliquer lorsqu'ils officient mais ne le respectent pas quand ils sont joueurs.

Le président du CD39 remercie Patrick GRUNEISEN et Michel DEMOUGEOT pour le travail accompli et réaffirme son soutien au corps arbitral notamment lorsque son action s'inscrit fermement au service de la règlementation dans un esprit pédagogique donc constructif.

**Sportive** : Modification du groupe 4 Promotion avec la présence du club de Saint-Claude.

**A noter pour les prochaines éditions** : mentionner l'horaire du début pour le CDC : 9h00 le matin et reprise à 14h00 l'après midi. D'autre part, la commission arbitrale ne doit pas oublier la désignation d'un arbitre pour chacune des journées. Déjà deux journées de CDC : 1<sup>er</sup> mai et 9 mai (avec du CRC) : remerciements aux bénévoles pour la buvette. Bon déroulement de ces journées. Bénéfice enregistré environ 300 €.

**Note à l'attention des présidents concernés par le championnat des clubs : Les tenues homogènes sont obligatoires. Il est demandé aux présidents(es) de bien rappeler ce point de règlement à leurs joueurs qui se verront exclus de la compétition en cas de non respect dès la prochaine journée.**

Pour la 3<sup>ème</sup> journée du 31 août, de nombreuses équipes souhaitent jouer le matin même si elles n'ont qu'un seul match. Après en avoir délibéré, le Comité émet un avis **défavorable** à cette requête estimant qu'on ne peut pas changer les règles en cours d'année, mais que cette possibilité sera étudiée avant le début de la prochaine saison.

Pour le 6 octobre : Finale CDC Promotion. En raison du loto, la date est reportée au : 17 novembre.

**Tirage de la Coupe de France** : modification du tirage du 2<sup>ème</sup> tour puisque la Fédération octroie 3 équipes au lieu de 2 en sortie de département. Le règlement nous oblige à effectuer le cadrage au 2<sup>ème</sup> tour d'où cette modification.

**Après tirage au sort : Le cadrage suivant devra être joué avant le 16 juin 2013 :**

PCHS ou POLIGNY	contre	BLETTERANS
SALINS	contre	DAMPARIS
CLAIRVAUX	contre	ST CLAUDE ou CHAMPVANS
CHATELNEUF ou PONT DE POITTE		Office
CHAMAPGNOLE ou MOIRANS		Office
ABJ ou PBJ		Office

**Après tirage au sort : Le 3<sup>ième</sup> tour suivant devra être joué avant le 18 août 2013 :**

CHAMPAGNOLE ou MOIRANS	contre	POLIGNY ou PCHS ou BLETTERANS
ABJ ou PBJ	contre	CLAIRVAUX ou ST CLAUDE ou CHAMPVANS
SALINS ou DAMPARIS	contre	CHATELNEUF ou PONT DE POITTE

Le Président de la Commission des arbitres, en concertation avec les Présidents de clubs concernés, est chargé d'attribuer un arbitre pour chaque rencontre. Les désignations figureront sur le site du Comité.

### **Calendrier :**

- La Coupe Franco-Suisse aura lieu, toujours à Villeneuve, le 8 septembre 2013 et non le 1<sup>er</sup> septembre comme initialement prévu.
- Ajouts de deux concours par le club d'Arbois : 13 juillet et 7 septembre : tous les deux en doublette, mises + 50%. Philippe JARCELLAT est chargé de les inclure dans le calendrier sur le site du Comité.
- **Rectificatif** : Le 19 mai à Saint Claude, il s'agit du Triplette Jeunes Jura et non Ligue comme écrit dans le calendrier.
- Annulation d'un concours triplette vétérans le 12 juin inscrit au calendrier.
- Il y aura du CNC à Mont sous Vaudrey le week-end du 19 et 20 octobre 2013.

**Coupe Franco-Suisse** : une réunion a eu lieu le vendredi 10 avril 2013. Robert BONTOUX et Daniel BUSSARD y ont participé.

- Les Présidents des 3 cantons suisses (VALAIS, VAUX et GENÈVE) étaient présents à cette réunion.
- Au niveau de la participation, le quota imposé pour le Jura par les organisateurs suisses est de 26 équipes masculines et 13 équipes féminines. Il serait question d'amender le CD39 en fonction de la différence enregistrée entre le quota obligé et la participation réelle constatée. Le Président DE BASTOS s'insurge contre ce procédé. Il est soutenu sur sa position par la majorité des membres de son CD.
- Pour cette année, un concours serait organisé dès le samedi. Le prix des repas serait d'environ 15 Francs suisses, soit 12 €.
- La Coupe Franco-Suisse sera dotée du montant des mises plus un apport de 900 € provenant de la participation de 150 € par Comité : soit 150 € X 6 comités = 900 €.
- Le CD 39 devra également désigner et déléguer un arbitre.

### **4 : Point sur les 16<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de la Coupe de France des clubs les 23-24 février 2013**

Très bon déroulement avec un public important (environ 250 personnes). Recette buvette : 1 602 €. Montant des frais : 1 201 €. Soit un bénéfice de 400 €.

A noter que le représentant de la Fédération a félicité le CD39 pour la qualité de ses installations. Dommage que la sono n'ait pas été à la hauteur.

**Coupe de France des clubs : Décision du CD 39 concernant le montant de la participation aux frais pour les perdants des 16<sup>ième</sup> et 8<sup>ième</sup> de finales :** Le comité départemental participera à hauteur de l'indemnité fédérale accordée, c'est-à-dire : Total du montant des indemnités kilométriques plus celui du forfait. Le vote au sein du CD39 permet une entrée en vigueur de cette disposition.

**Cette décision sera valable pour toute équipe atteignant ce stade de la Coupe de France. Ainsi, le CD39 indemniserà l'ABJ dans ce cadre défini.**

## RELEVÉ DE DECISIONS ET INFORMATIONS



### COMITE DIRECTEUR DU 20 avril 2013

➤ **COUPE DE FRANCE** : Indemnités de déplacement

Afin de veiller au respect du budget, et devant l'augmentation des frais afférents à la finale à Metz, le Comité Directeur a décidé de revoir quelque peu le budget. Le montant alloué aux clubs mais uniquement pour les 1/16<sup>ème</sup> et 1/8<sup>ème</sup> de finale a été modifié. Initialement fixées respectivement à 300€ et 600€, ces sommes avaient été augmentées après accord de la Commission des Finances en décembre dernier à 400€ et 800€. Elles ne seront pour 2012/2013 donc que de 350€ et 700€ et figureront sur les fiches comptables des Comités en fin d'année.

Pour la saison prochaine (2013/2014) les montants redeviendront à 400€ et 800€.

Lors de la finale, les parties en Tête à Tête des 1/8<sup>ème</sup> de finale débiteront le dimanche à 08h30 au lieu de 09h00. Les Doublettes et le cas échéant les Triplettes se joueront dans la foulée.

➤ **EXAMEN D'ARBITRE EUROPEEN**

Cet examen est instauré dès cette année à la demande de la F.I.P.J.P. Il est destiné aux arbitres Nationaux qui devront passer l'examen Européen avant de pouvoir passer l'examen International. Cet examen aura lieu à date fixe tous les 2 ans lors d'un Championnat.

➤ **RAPPEL de la POLITIQUE SPORTIVE FEDERALE**

- 1) Formation :
  - Dirigeants (Discipline, Informatique, Législation et Textes fédéraux, Projets d'Equipements Sportifs)
  - Arbitres (Formation itinérante, Pool arbitres, Jeu provençal, Jeunes arbitres)
  - Educatuers (d'Initiateurs au DE)
- 2) Développement des pratiques pour le plus grand nombre :
  - Jeunes (Pétanque à l'Ecole, USEP, etc...)
  - Ecoles de Pétanque (Reconnaissance et Labellisation)
  - Féminines (Championnats de France, Extension CNC, Tir de Précision etc...)
  - Handicap (Développement des pratiques et reconnaissance)
  - Sport en Entreprise / Corporatif
  - Jeu Provençal
  - Réflexion licence (famille, parrainage etc....)
  - Equipements sportifs (Accompagnement des projets, Conformité des réalisations, Aménagement du territoire)
  - Violences / Incivilités (Commission d'Ethique et Déontologie, Campagne de sensibilisation)
- 3) Performance et accès au haut niveau (DTN et Catégorisation)
- 4) Emploi sportif (DTN dont CIP + Vacations, Administratif, Mises à disposition)
- 5) Sport et Santé (Médical, Anti dopage, Campagnes de prévention : Drogue - Tabac - Alcool)
  
- 6) Rayonnement de la F.F.P.J.P.
  - Organisations de manifestations internationales
  - Maintenir la présence française dans les structures internationales CMSB, CEP, FIPJP
  - Activités de soutien et développement des fédérations
  - Améliorer la présence de la FFPJP dans les médias (Messages forts, Améliorer les outils de communication, Entrer dans les réseaux sociaux)
  - Consolider et développer le partenariat

- **DISCIPLINE**  
Il a été décidé la modification de l'article 27 du Code de discipline et de sanctions relatif aux demandes de délocalisation.  
Dorénavant, la décision sera prise par le Président de la Commission Nationale après avis de ses membres et non plus par le Comité Directeur fédéral. De plus, elle pourra être décidée d'office par la Fédération.  
Cette modification sera comme d'habitude mise en application après le Congrès National de 2014.
- **BUT HOMOLOGUE OBUT :**  
Suite à la dernière réunion des fabricants de Boules avec la F.I.P.J.P, il a été décidé que les buts ramassables par un aimant sont définitivement homologués par la Fédération Internationale.  
Ils doivent donc être autorisés en compétition.
- **MEDICAL**  
Le souhait de mettre en place un Congrès Médical National en 2014 est évoqué, un listing à jour des médecins des CD et Ligues est indispensable.
- **SAOS Promo-Pétanque**  
32 lots (100 objets par lot) sont mis en vente par la SAOS PROMO-PETANQUE à destination des CD et Ligue au prix préférentiel de 360 €. Une remise de 10% est accordée en plus aux actionnaires.
- **Pétanque Tour 2013 :**  
Un projet a été présenté avec 4 étapes: Dijon, Lyon, Pau et Toulouse. Une demande a été formulée par la ville de Montauban à l'occasion des Championnats du Monde.  
Le Comité Directeur a confirmé ce projet d'animation destiné au grand public et s'est dit favorable à sa tenue à Montauban au lieu de Toulouse.
- **C.N.C :**  
Pour 2014, les dates ont été modifiées : octobre (supprimée pour libérer une date butoir à la Coupe de France) : 11-12/10/2014 ; 18-19/10/2014 ; 25-26/10/2014 ; 08-09/11/2014 : Finale

## **6 : Boulodrome Régional**

Installation d'un défibrillateur par la CCVA avec une démonstration par notre médecin le 15 mars. Seule une dizaine de personnes du club de Mont sous Vaudrey a participé à cette information. En accord avec le médecin, une autre information sera à nouveau programmée à l'attention des membres du CD39 lorsqu'une de nos réunions se tiendra un matin.

Les Salinois Jean-Pierre BALLAND et Eric BERNARD sont venus, avec leur matériel spécialisé, procéder à un nettoyage de toutes les vitres du boulodrome. Remerciements appuyés à ces deux personnes qui sont disposées à revenir en fin de saison. Le CD39 organisera une demi-journée de nettoyage en septembre. Date à prévoir.

Vente de cartes à 15 € : très, très peu de ventes. Le CD39 attend la fin de l'année avant de prendre une décision adéquate.

Une médiation entre le club support et le CD39 a eu lieu le 8 avril 2013 suite aux problèmes rencontrés liés au nettoyage en particulier. La convention entre les deux parties a été modifiée. Elle stipule que si une compétition débute le lendemain matin d'une séance d'entraînement, le club support n'utilisera pas la buvette afin de ne pas gêner les préparatifs des organisateurs de la compétition et seule la dernière rangée de jeux à gauche en entrant dans le boulodrome sera utilisée pour ne pas entraver la préparation des terrains.



**Achat et Pose de la banderole** : coût : 594.41 €

Elle a été installée par MM. Daniel DAUSSE, Gérard PELOTTIER, Michel PERRUSSEL et Christian VALET. Remerciements appuyés à ces personnes.

**Achat de tables et bancs** : notre trésorier a passé commande de cinq tables et 27 bancs pour un montant de 2 308 €.

Il est décidé que ces deux derniers achats fassent l'objet d'un amortissement comptable sur une durée de 4 ans.

**Don de chaises du collège de Bletterans** : une soixantaine de chaises. Remerciement écrit sera adressé au Principal du collège.

**Réalisation d'un panneau d'affichage** par M. Philippe ROUSSET. Coût : 300€

**Plastification de nombreux documents** par Jocelyne LESCALIER (convention, règlement intérieur, notice d'utilisation de matériel...) Philippe JARCELLAT réalise les panneaux de stationnement réservé aux personnes handicapées. Les documents officiels sont affichés.

## **7 : Questions diverses.**

### **Championnat de France Sport Adapté** :

Le Président a reçu une invitation pour une conférence de presse le lundi 13 mai : il ne peut y assister pour raison professionnelle. Michel PERRUSSEL l'excusera et représentera le CD 39. D'autre part, il est convié pendant le championnat. Il sera présent.

Le mercredi 29 mai, il est prévu de vérifier toutes les installations des terrains afin d'éviter que des ficelles soient surélevées au moment du championnat de France avec les risques que cela suppose.

**Courrier du Président de la Pétanque Salinoise : aide pour le 10<sup>ème</sup> national de Salins** : 200€ habituels + 100.00 € accordés à l'unanimité à titre exceptionnel à l'occasion de ce 10<sup>ème</sup> anniversaire.

**Journée des féminines Ligue le 3 mars 2013 à Sochaux** : 1 équipe féminine de Champvans : BORRULL Catherine, BAILLEUX Marie-Noëlle et CAILLAT Monique : 12<sup>ème</sup>.

**Demande d'agrément** de M. AMIET de Villette les Arbois pour un concours le 7 juin : Autorisation accordée par le CD39.

**Mesures fédérales** : il y aura désormais deux stages de préparation pour le BF2 et deux lieux d'examen.

### **Groupes de CNC**

- CNC2 : Salins, Aix les Bains(73), Moulins(03), Wittelsheim(68), Pétanque des Aulnes (63), US Vesoul(70), Saint Florentin(89) et Colmar (68)

- CNC3 : ABJ 1, Guérigny(58), Quétigny(21), Seurre(21), Verberie(60), Saint Cloud(92), Stade Auxerrois(89) et Hanches(28)
- ABJ 2, Haute-Auvergne(15), Pont de Claix(38), Guil(05), Montfrin(30), Le Puy(43), Antibes(06) et Manosque(04)

**Courrier de la Vouivre** : demande de la mise à disposition de la salle de réunion : Les membres du Comité consultés émettent un avis défavorable au prêt de la salle de réunion. Ils chargent le Président d'informer les responsables du festival de cette décision.

**Courrier du club de Passenans** : leur concours du 15 août aura lieu à Mont sous Vaudrey à leur demande suite à des différends avec d'autres acteurs locaux. De plus, le concours ne sera ouvert qu'aux joueurs porteurs d'une licence, donc pas de licence sportive.

Michel PERRUSSEL adressera une affichette à tous les Présidents de clubs afin qu'ils puissent diffuser largement cette information et la porter à la connaissance de leurs licenciés.

#### **NON PRESENTATION AUX CHAMPIONNATS :**

##### **Championnat du Jura**

- Messieurs BREZE et LOPPE qui ne se sont pas présentés au championnat Jura tête à tête le 8 mai dernier risquent une suspension de licence d'un an. Charge à leur président respectif de les informer de ce qu'ils encourent et de les prier d'envoyer un justificatif au président du CD39 dans la semaine.

##### **Championnat des clubs**

- L'équipe de Poligny 1 ne s'est pas présentée lors de la deuxième journée du championnat Honneur qui a eu lieu le 9 mai dernier au boulodrome. Ni la présidente de la commission sportive, ni les organisateurs n'ont été prévenus de leur forfait. En conséquence les membres du Comité départemental, après en avoir délibéré, infligent au club de POLIGNY une sanction administrative d'un montant de 80.00 €. Rappel du score dans ce cas : 19 à 0. Il est vraiment regrettable qu'un club comptant un nombre largement suffisant de licenciés puisse être absent à cette compétition et que le responsable de l'équipe ne prenne pas le temps de prévenir.
- Quant au club du PCHS qui n'a finalement pas voulu se déplacer à Châtelneuf pour y rencontrer la GARIBOULE, les membres du CD39 déplorent cette décision anti sportive. Pour autant, il n'y aura pas de sanction administrative prise dès lors que le club avait prévenu leur adversaire ainsi que la Présidente de son intention de ne pas s'y rendre et d'abandonner le match. Là aussi, 19 à 0.
- **Claude AZEMA**, Président de la FIPJP, est récipiendaire de la Légion d'honneur. Tout le CD39 lui adresse ses félicitations.

Il est 23h30. L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Secrétaire Général  
Michel PERRUSSEL

le Président du Comité du Jura FFPJP  
Paulo DE BASTOS